FICHE DE LIAISON — ÉQUIPES MOBILES ADIL 92

Organisme qui oriente vers le dispositif :

Coordonnées du ménage :

Nom du bailleur :

Critères de vulnérabilité — orientation équipe mobile :

☐ Âge + de 70 ans
☐ Handicap (physique, mental)
☐ Enfant de moins de 1 an (parc social)
☐ Enfant entre 1 et 3 ans révolu (parc privé)
☐ Ménage reconnu PU DALO

Informations sur la procédure :

Stade :

Montant de la dette :

Encadrement de la dette :

☐ Initiation d'un dossier de surendettement
☐ Plan d'apurement en cours / proposé
☐ FSL sollicité / accordé
☐ PCS en cours / envisagé

Exposé de la situation *(n'hésitez pas à mentionner les différents partenaires mobilisés sur cette situation, ainsi que leur coordonnées)* **:**

Note à l'attention des partenaires,

l'Équipe Mobile de l'ADIL92 est mandatée, d'une part, par la DRIHL pour le parc privé et, d'autre part, par le Conseil Local des Solidarités (Conseil départemental et Préfecture) pour le parc social.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des travailleurs sociaux auxquels adresser la fiche de liaison :

Pour le parc social

lucie.aillaud@adil92.org

michee.mpeti@adil92.org

Pour le parc privé

scheliaha.kiatekazayako@adil92.org

camille.millot@adil92.org

Nous vous saurions gré de bien vouloir renseigner **l'intégralité des informations demandées**, celles-ci étant nécessaires à l'évaluation de la situation. La décision d'accompagnement socio-juridique du ménage est prise après instruction des éléments du dossier par l'Équipe Mobile de l'ADIL92.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

L'Equipe Mobile de la Mission prévention des Expulsions de l'ADIL92